

Frais du contrat d'assurance vie*

Nom du produit	CONCORDANCES 3 Générations
Type du contrat	Contrat individuel d'assurance vie libellé en euros et/ou en unités de compte
Montant minimal de versement initial	10 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	1,00%
Support unités de compte	1,00%
Gestion pilotée ou standardisée	NA
Frais de gestion des unités de compte	
1/Gestion libre	
Fonds actions**(moyenne)	1,58%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,72%
Fonds obligations (moyenne)	0,89%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,36%
Fonds immobilier****(moyenne)	1,72%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	4,00%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,34%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,65%
2/Gestion pilotée ou standardisée	NA
Autres frais annuels	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	0,5% des sommes arbitrées avec un minimum de 80 euros
nombre d'arbitrage gratuits par an	1 ^{er} de chaque année civile gratuit
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	3%
Frais de rachat	0%

APICIL Epargne : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, entreprise régie par le Code des assurances au capital de 13 717 446 €, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 440 839 942.
Siège social : 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire.
06/2022 - ER22/FCR0184

NA : non applicable

*= le tableau indique les principaux frais du plan constatés au derniers exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement (FCPR,FPCI,FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****=la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.